



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

vérité
efficacité
confiance

DÉTAIL DU PLAN D'ÉCONOMIES

RÉFORMER - RÉDUIRE LES DÉFICITS - REDRESSER - RÉUSSIR

16 avril 2014

« 50 milliards d'économies » : les principales mesures

Conformément à l'annonce faite par le Président de la République le 14 janvier dernier, un plan de réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques entre 2015 et 2017 va être mis en place. Il a deux objectifs :

- Permettre la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité,
- Tenir nos engagements en matière de réduction de nos déficits publics.

Les économies seront réparties entre les différentes sources de dépenses publiques.

18 milliards d'euros d'économies de la part de l'Etat
--

- **Ces économies s'appuieront sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères.** Elle passe par des économies sur les dépenses immobilières, la mutualisation des fonctions support (achats et systèmes d'information notamment), et une réduction du train de vie de l'Etat.
- Les fonctionnaires contribueront à l'effort d'économie nécessaire avec la poursuite de la stabilisation de la valeur du point fonction publique.
- **Les créations d'emplois prévues dans l'Education nationale, la sécurité et la justice seront maintenues,** dans le cadre de la priorité donnée à la jeunesse, et à la sécurité des Français.
- Les interventions de l'Etat seront également recentrées pour être plus efficaces.
- **Les opérateurs et autres agences de l'Etat verront leurs dépenses de fonctionnement et leurs interventions revues à la baisse.** Leurs moyens avaient augmenté de 15 % sous le précédent quinquennat.

11 milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales

- Le premier texte de loi portant décentralisation (dite loi MAPTAM) votée en janvier 2014 permet des mutualisations entre communes et intercommunalités, sources d'économies.
- **Le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République supprimera la clause de compétence générale des départements et des régions.** C'est une manière de rationaliser les dépenses et de clarifier le rôle de chacun.

Par exemple, confier aux Conseils Régionaux toutes les compétences de développement économique (dont certaines étaient exercées par les départements) permettra près de 500 millions d'euros d'économies (source : le rapport Queyranne, Demaël et Jurgensen de 2013). Cela permettra également aux entrepreneurs et bénéficiaires de ces aides une simplification de leurs démarches.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement sera reformée dans le projet de loi de finances (PLF 2015),** pour encourager les comportements vertueux et renforcer les mécanismes de solidarité financière entre collectivités riches et défavorisées.
- Dans une logique de simplification, le Conseil National d'Evaluation des Normes, mis en place avant l'été, donnera plus de place aux élus dans la diminution des normes, anciennes et nouvelles.

Rappel :

Les dépenses locales ont augmenté sensiblement depuis plus de vingt ans. Leur poids dans la richesse nationale est passé de 8% du PIB en 1980 à 11% en 2005. Entre 2010 et 2012, les dépenses des administrations publiques locales (collectivités, groupements de collectivités) ont progressé de 12 milliards d'euros. La baisse de 11 Md€ de leurs ressources entre 2015 et 2017 devrait permettre de contenir la progression de leurs dépenses au rythme de l'inflation.

10 milliards d'euros d'économies sur l'assurance maladie

Les économies reposeront sur l'amplification des réformes structurelles engagées dans le cadre de la stratégie nationale de santé :

- **mieux organiser les parcours de soins**, en renforçant les soins de premier recours, en développant la chirurgie ambulatoire, en facilitant le retour à domicile après une hospitalisation, en améliorant le suivi des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ;
- **améliorer notre dépense de médicaments**, grâce à une consommation plus raisonnée, à un plus grand recours aux génériques et à des prix davantage en adéquation avec l'innovation thérapeutique ;
- **agir sur la pertinence médicale** pour réduire le nombre d'actes et d'interventions inutiles ou évitables.

Ces économies préserveront non seulement la qualité des soins mais également le niveau de prise en charge des soins par l'assurance maladie : il n'y aura pas de transfert de charge vers les complémentaires ou les patients.

Rappel :

Les dépenses d'assurance maladie permettent d'assurer l'accessibilité financière de tous à un système de santé de grande qualité. En assurant à chacun une prise en charge de ses soins, l'assurance maladie est un pilier du contrat social.

Ces dépenses représentent 179 Mds€ en 2014. Leur évolution de ces dépenses a été de mieux en mieux maîtrisée au cours des années passées. L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) a progressé de 2,4% par an en 2012 et 2013, contre 4% en moyenne ces quinze dernières années.

11 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de protection sociale

- **Pour près de 3 milliards d'euros, ces économies résulteront de réformes déjà engagées** : modernisation de la politique familiale décidée en 2013 ; loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ; accord entre partenaires sociaux sur les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO.
- Au-delà, **les caisses de sécurité sociale dégageront 1,2 milliard d'économies**, en exploitant notamment les possibilités offertes par la dématérialisation, la simplification et la meilleure articulation entre les différents organismes.
- Dans un contexte de faible niveau actuel de l'inflation, **les prestations sociales ne seront pas revalorisées pendant un an**. Cette stabilité concernera les pensions du régime de retraite de base (1,3 milliards d'euros). Le même effort pourrait être réalisé s'agissant des retraites complémentaires qui relèvent des partenaires sociaux (2 milliards d'euros). Cet effort temporaire épargnera les retraités dont les pensions sont les plus modestes puisque le minimum vieillesse continuera, lui, d'être revalorisé. Le niveau des autres prestations sociales (logement, famille, invalidité) sera également stable jusqu'en octobre 2015 (0,7 milliard d'euros). Cette mesure ne touchera pas les minima sociaux (RSA, ASS, AAH, minimum vieillesse), dont la revalorisation sera garantie.
- Décidés dans le plan pauvreté de janvier 2013, **les engagements de revalorisation exceptionnelle pour le RSA, le complément familial et l'allocation de soutien familial sont confirmés**. Mais elles seront décalées d'une année.
- Une nouvelle convention d'assurance-chômage, sur laquelle les partenaires sociaux se sont accordés, va permettre d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, notamment en matière de sécurisation de l'emploi et de la formation professionnelle. Le régime d'assurance-chômage devra mieux contribuer au bon fonctionnement du marché du travail, et permettre de rétablir l'équilibre financier de l'UNEDIC à l'horizon 2017 (2 milliards d'euros au total).
- Enfin, la modernisation de la politique familiale engagée en 2013 sera poursuivie, en renforçant l'équité des aides aux familles, et en orientant davantage les prestations vers l'emploi des femmes (0,8 Md€).

Rappel :

La France consacre un tiers de sa richesse nationale aux dépenses de protection sociale. Ce système, parmi les plus généreux du monde, permet à la fois d'offrir à l'ensemble de la population la couverture de certains risques (chômage, retraite) ou charges (famille), mais aussi d'assurer aux personnes subissant des situations de précarité des dispositifs de solidarité garantissant un niveau de vie minimal.

vérité
efficacité
confiance